

QUEL IMPACT DU PROGRAMME RÉGIONAL D'APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LE SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN (SANOI) SUR LE NIVEAU D'AUTONOMISATION DES FEMMES ?

Nutrition Research Facility - Septembre 2025



© Shutterstock/Elen Marlen

L'Union européenne (UE) soutient la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) à travers ses politiques spécifiques. Parmi celles-ci figurent le Plan d'action pour la nutrition¹ qui cible l'ODD2 et le troisième Plan d'action sur le genre (EU Gender Action Plan III- GAP III² qui cible l'ODD5 : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »³. Le GAP III vise notamment à donner aux femmes et aux filles, dans toute leur diversité, les moyens de participer et d'exercer des responsabilités équivalentes à celles des hommes et des garçons dans les domaines de la vie sociale, économique et politique, et de pouvoir s'exprimer dans toutes les prises de décision, dans les sphères publiques comme privées. Garantir l'autonomisation des femmes et filles constitue l'un des grands domaines d'engagement thématique du GAP III.

Dans ce cadre, l'Union européenne soutient des programmes qui articulent les dimensions de genre, de nutrition et de durabilité, à l'exemple du programme régional d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le sud-ouest de l'Océan Indien (SANOI²), mis en œuvre de 2020 à 2025 par la Commission de l'Océan Indien (COI). Son objectif principal a été de réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire dans la région (Madagascar, Ile Maurice, Comores et Seychelles). Le programme vise des résultats à long terme sur la nutrition en agissant surtout sur les causes immédiates comme : la diversification alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et le renforcement de l'information nutritionnelle ; tout en promouvant des pratiques agricoles durables.

L'autonomisation des femmes, levier fondamental pour la durabilité des systèmes alimentaires et la sécurité nutritionnelle, constitue un indicateur essentiel et transversal du programme. En facilitant l'accès des femmes aux ressources agricoles, en renforçant leurs compétences en production durable et

en consolidant leur rôle dans les décisions économiques et alimentaires des ménages (à travers l'animation d'échanges, de visites et de formations dans des domaines tels que l'agroécologie, l'alimentation et la nutrition, l'accès à l'épargne et au crédit, la mobilité, etc.), le programme ambitionnait de favoriser des choix nutritionnels plus diversifiés et équilibrés. Cela contribuerait à la réduction de toutes les formes de malnutrition au sein des ménages, y compris l'anémie chez les femmes en âge de procréer et le retard de croissance chez les enfants.

Mise en place d'un plan de suivi-évaluation comprenant une composante sur l'autonomisation des femmes

Dans le cadre du projet Knowledge and Research for Nutrition financé par l'Union européenne, la Nutrition Research Facility (NRF) a été mobilisée en appui au dispositif de suivi-évaluation du programme SANOI, visant à mesurer la pertinence, l'efficacité et l'impact du programme.

L'évaluation du programme a été menée à Madagascar, dans les quatre régions d'intervention (Analamanga, Vakinankaratra, Itasy, Bongolava). Les données initiales ont été collectées en septembre-octobre 2022, tandis que les données finales ont été collectées à la même période en 2024.

La méthodologie adoptée a reposé sur une approche expérimentale utilisant le modèle de la différence dans la différence (DiD), comparant l'évolution des indicateurs dans les groupes témoins et les groupes d'intervention.

L'étude a mobilisé une combinaison d'approches quantitatives et qualitatives :

- Des enquêtes auprès des ménages : un questionnaire a été administré auprès des ménages dans 110 fokontany (villages). Deux répondants par ménage (homme et femme du couple principal) ont été interrogés. Les questionnaires spécifiques à l'autonomisation des femmes n'ont été administrés qu'aux femmes : 1212 femmes ont répondu à toutes les questions des deux enquêtes (initiale et finale) avec un taux de suivi de 95%.
- Des discussions de groupe : 24 séances ont été organisées dans 12 fokontany, impliquant 191 participants (hommes et femmes, bénéficiaires et non-bénéficiaires) pour recueillir des informations sur les effets perçus du programme.
- Des entretiens avec des informateurs clés : 105 entretiens individuels ont été réalisés dans 46 fokontany auprès d'acteurs variés (équipes du programme, fonctionnaires, experts, leaders communautaires) pour obtenir leurs perspectives sur la mise en œuvre et les impacts du programme.
- Une analyse contextuelle et une revue des données secondaires : des données nationales et secondaires ont été mobilisées afin de contextualiser et trianguler les résultats.

¹ Commission européenne, Direction générale des partenariats internationaux, Action plan on nutrition : eighth progress report : April 2022 – March 2024, Office des publications de l'Union européenne, 2024, <https://data.europa.eu/do/10.2841/5579788>

² https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join-2020-17_final_en.pdf

³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>

L'évaluation a visé à mesurer les impacts du programme SANOI autour de trois principales dimensions : la résilience agricole et la sécurité alimentaire, la diversification alimentaire et la nutrition ainsi que l'autonomisation des femmes. Pour ce dernier volet, la NRF a développé un indicateur spécifique permettant d'évaluer l'autonomisation des femmes dans le contexte du programme, reposant sur quatre domaines clés : la prise de décision, la mobilité, la participation et le leadership, l'accès aux ressources et leur contrôle (voir encadré).

Cette note présente les principaux enseignements que l'on peut tirer quant à l'impact du programme sur l'autonomisation suite à la mise en œuvre de cette méthode d'évaluation.

Cette étude présente néanmoins un certain nombre de limitations qui en réduisent la portée. Tout d'abord, le programme SANOI n'incluait pas d'activités spécifiquement ciblées sur les inégalités de genre et l'autonomisation des femmes. De plus, l'impact potentiel des activités du programme sur l'autonomisation des femmes n'a pas été explicité dans la théorie du changement. Par ailleurs, le temps entre l'enquête initiale (2022) et l'enquête finale (2024) et la durée du programme étaient probablement trop courts pour mettre en évidence des impacts significatifs sur des facteurs dont l'évolution se produit sur le temps long. Enfin, la possible surcharge de travail des femmes générée par les activités du projet n'a pas été prise en compte.

Un impact limité dans un contexte de dégradation de la situation socio-économique générale et de persistance d'inégalités de genre, ancrées culturellement

En 2022, aucune différence significative n'était observée entre les deux groupes pour le score moyen global et celui de trois des domaines de l'autonomisation (prise de décision ; mobilité ; accès et contrôle des ressources) ; tandis que le groupe témoin présentait un score légèrement inférieur à celui du groupe d'intervention pour le domaine de la participation et du leadership (tableau 1).

Les scores relatifs aux domaines de la prise de décision et de la mobilité sont relativement élevés, celui relatif au domaine de l'accès aux ressources et leur contrôle est moyen, tandis que celui relatif au domaine de la participation et du leadership est particulièrement faible (tableau 1).

En moyenne, le score global d'autonomisation des femmes reste, en 2022 comme en 2024, dans les groupes témoins comme dans les groupes d'intervention, inférieur au seuil de 0,6 considéré comme le niveau "acceptable" (voir tableau 1).

L'évolution du score d'autonomisation des femmes entre 2022 et 2024 indique des tendances contrastées. En 2022, le pourcentage de femmes au-dessus du seuil d'autonomisation "acceptable" de 0,6 était proche entre les groupes témoins et d'intervention. En 2024, une diminution de ce pourcentage est



© Shutterstock/Gail Johnson

observée dans les deux groupes, mais celle-ci s'avère moins marquée dans le groupe d'intervention (de 47,1 % à 42,7 %, soit -4,4 points) que dans le groupe témoin (de 45,9 % à 36,4 %, soit -9,5 points).

L'analyse par domaine (tableau 1) indique que cette diminution relève essentiellement d'une forte dégradation dans le domaine de la participation et du leadership, qui s'observe dans les deux groupes, la baisse étant plus marquée dans le groupe témoin (-0,13 points) que dans le groupe d'intervention (-0,10 points).

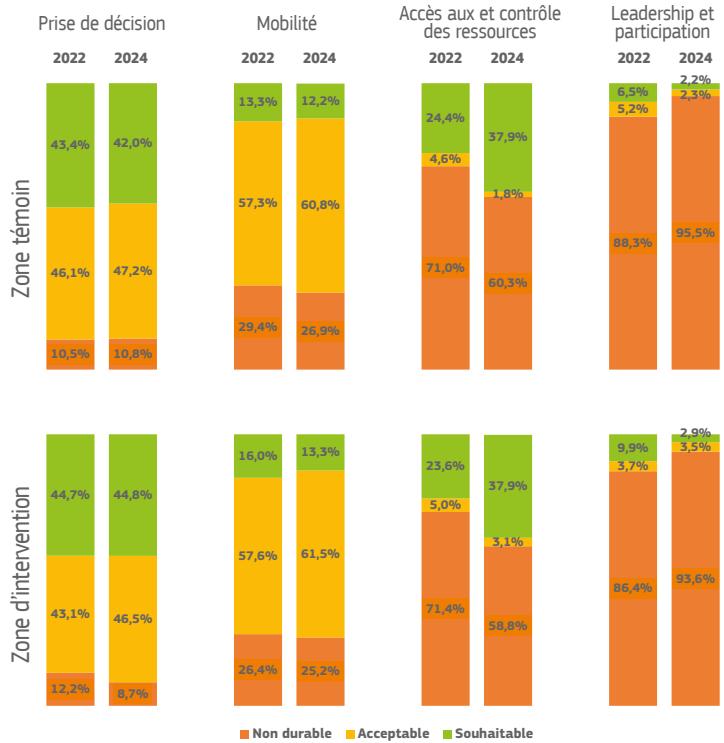
A l'inverse, les scores relatifs aux domaines de la prise de décision au sein du ménage, de la mobilité, et de l'accès et du contrôle des ressources restent relativement stables ou en très légère hausse, sans effet différencié entre les groupes.

Les niveaux d'autonomisation par catégorie (figure 1) montrent des évolutions contrastées selon les domaines. Des progrès modestes sont observés en matière de mobilité et d'accès et contrôle des ressources, avec une légère augmentation de la part des situations jugées "souhaitables", dans les deux groupes contrôle et traitement. En revanche, le leadership et la participation demeurent très faibles, et même en régression, avec une prédominance marquée de situations "non durables" (de 86,3% en 2022 à 93,6% en 2024) dans le groupe traitement et de 88,3% à 95,5% dans le groupe témoin.

Tableau 1 : Évolution du score moyen d'autonomisation global et par domaine entre 2022 et 2024

Score global d'autonomisation des femmes	2022		2024	
	Contrôle	Traitement	Contrôle	Traitement
Global	0.58	0.59	0.56 ↓	0.58 ↓
Prise de décision au niveau du ménage	0.76	0.76	0.76 =	0.77 ↑
Mobilité	0.73	0.73	0.75 ↑	0.75 ↑
Accès et contrôle des ressources	0.53	0.53	0.56 ↑	0.56 ↑
Participation et leadership	0.29	0.31	0.16 ↓	0.21 ↓

Figure 1 : Évolution des taux d'autonomisation par domaine et par catégorie entre 2022 et 2024



Ces résultats semblent être le reflet d'une dégradation du contexte socio-économique général entre 2022 et 2024 (confirmé par une augmentation de l'inflation et du taux de pauvreté³), ayant eu pour conséquence un recul préoccupant de l'engagement public des femmes. Il semblerait toutefois que le programme SANOI ait contribué à atténuer ces effets.

ENCADRÉ

Développement d'une méthode simplifiée pour évaluer l'autonomisation des femmes

Face à la complexité et au coût de mise en œuvre des outils existants tels que le *Women's Empowerment in Agriculture Index* (WEAI)⁴, la NRF a développé une méthodologie simplifiée pour mesurer l'autonomisation des femmes dans le contexte de projets de développement axés sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. Cette méthodologie a été appliquée dans le cadre de l'évaluation du programme SANOI.

Elle repose sur une enquête auprès des ménages composée de 25 questions fermées relatives à l'autonomisation des femmes, ainsi que sur des questions spécifiques posées lors d'entretiens semi-structurés et de discussions de groupe, permettant d'étayer les données quantitatives issues de l'enquête avec des données qualitatives.

Néanmoins, l'impact potentiel du programme sur l'autonomisation des femmes reste limité par le poids des normes socio-culturelles patriarcales – mis en lumière par l'analyse qualitative – ainsi que par des contraintes structurelles persistantes. La faible productivité agricole, l'accès limité aux ressources et aux services de base, la vulnérabilité aux aléas climatiques, l'insécurité alimentaire freinent les opportunités d'autonomisation. Ces facteurs systémiques, combinés aux normes sociales imposées à la mobilité, à la participation et au leadership des femmes réduisent la portée des interventions.

Nécessité d'une approche systémique pour relever les défis liés aux inégalités de genre

Bien que les résultats quantitatifs de l'étude ne permettent pas de tirer de conclusions solides sur l'impact du programme SANOI en matière d'autonomisation des femmes, les données qualitatives recueillies confirment néanmoins l'importance d'une approche systémique. La prise en compte des problématiques liées au genre dans les programmes de développement nécessite des actions ciblées en faveur des femmes, articulées à deux niveaux :

Au niveau politique et structurel (long-terme)

Les gouvernements, avec l'appui des bailleurs, doivent mettre en œuvre des politiques inclusives visant à :

- améliorer l'accès aux ressources productives pour les femmes notamment à la terre et aux services agricoles ;
- adapter les mécanismes de financement aux besoins spécifiques des femmes notamment en milieu rural⁴.

Au niveau programmatique (court et moyen terme)

Les projets doivent intégrer une approche transversale de l'égalité de genre ainsi que des actions spécifiques, reflétées dans le cadre logique au travers d'indicateurs SMART liés au genre, telles que :

- aller au-delà des interventions économiques en s'attaquant aux normes sociales de genre, à l'inclusion financière, à la mobilité et au leadership féminin ;
- proposer des formations sur le leadership, la négociation et l'égalité de genre, tout en renforçant la lutte contre les violences basées sur le genre ;
- impliquer activement les hommes et les jeunes dans les dynamiques de transformation sociale pour favoriser l'égalité de genre.

Pour en savoir plus :

<https://www.nutrition-research-facility-studies.eu/autonomisation-des-femmes>

Pour citer cette note :

Nutrition Research Facility (Septembre 2025). Quel impact du programme régional d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le sud-ouest de l'Océan Indien (SANOI) sur le niveau d'autonomisation des femmes ? (Note technique).

Avertissement :

Cette publication (et l'étude dont elle est issue) a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la Nutrition Research Facility/Agrinatura et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.



Funded by
the European Union

³ <https://www.banquemonde.org/fr/country/madagascar/overview>

⁴ <https://www.ifpri.org/project/weai/>